

Euro numérique

■ FINANCE ■ ACTUALITÉS

■ Newsletter 2024 ■ N°1



Euro numérique

La Banque centrale européenne travaille sur un projet d'euro numérique, une monnaie numérique qui serait équivalente aux espèces, mais sous forme électronique. L'euro numérique devrait être gratuit et accessible à tous, y compris aux personnes qui n'ont pas accès à un compte bancaire.

La BCE a décidé de lancer la phase préparatoire de l'euro numérique, après avoir terminé la phase d'étude débutée en octobre 2021 basé sur l'évaluation des potentiels schémas de création et de diffusion de l'euro numérique. Cette nouvelle phase, qui a débuté le 1er novembre 2023 pour une durée de deux ans, vise à définir les règles, sélectionner des fournisseurs et réaliser des tests pour concevoir un euro numérique aligné aux besoins des utilisateurs et aux standards de l'Eurosystème.

La proposition législative de la Commission européenne pour un euro numérique vise à rendre son utilisation et son accès obligatoires dans toute la zone euro. Cela favoriserait une solution européenne unique, plus simple et moins coûteuse que les systèmes de paiement actuellement disparates. Cette initiative pourrait aider les commerçants à négocier des conditions de paiement plus avantageuses, réduisant ainsi leurs coûts. Ces paiements instantanés seraient également effectués sans frais, à l'avantage des clients.

La proposition actuelle de la Commission européenne prévoit un modèle de compensation pour l'euro numérique. Ce modèle offrirait aux intermédiaires des incitations financières pour leur rôle dans la distribution et la gestion de cette monnaie digitale. En offrant ces incitations, ce modèle encourage les intermédiaires à investir dans des services supplémentaires à valeur ajoutée pour les utilisateurs finaux, favorisant ainsi l'innovation et le développement de nouvelles fonctionnalités pour l'euro numérique.

La décision finale d'émettre l'euro numérique ne sera prise qu'après adoption du cadre législatif correspondant au niveau européen. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a souligné que cette monnaie digitale coexisterait avec les espèces et mettrait l'accent sur la protection des données, assurant un niveau de confidentialité similaire à celui des paiements en espèces, sans accès de l'Eurosystème aux données personnelles des utilisateurs.

Auteurs



Sabina DEBUSSY

Directeur Associé • Advisory • KPMG Monaco

sdebussy@kpmg.mc



Elisa TINTI

Manager • Advisory • KPMG Monaco

etinti@kpmg.mc

Contactez-nous

Bettina RAGAZZONI

Associée

bragazzoni@kpmg.mc

Stéphane GARINO

Senior Partner

sgarino@kpmg.mc

Xavier CARPINELLI

Associé

xaviercarpinelli@kpmg.mc

Anne-Marie FELDEN

Directeur Associé

afelden@kpmg.mc

Sylvie ROTI

Directeur Associé

roti@kpmg.mc

Sabina DEBUSSY

Directeur Associé

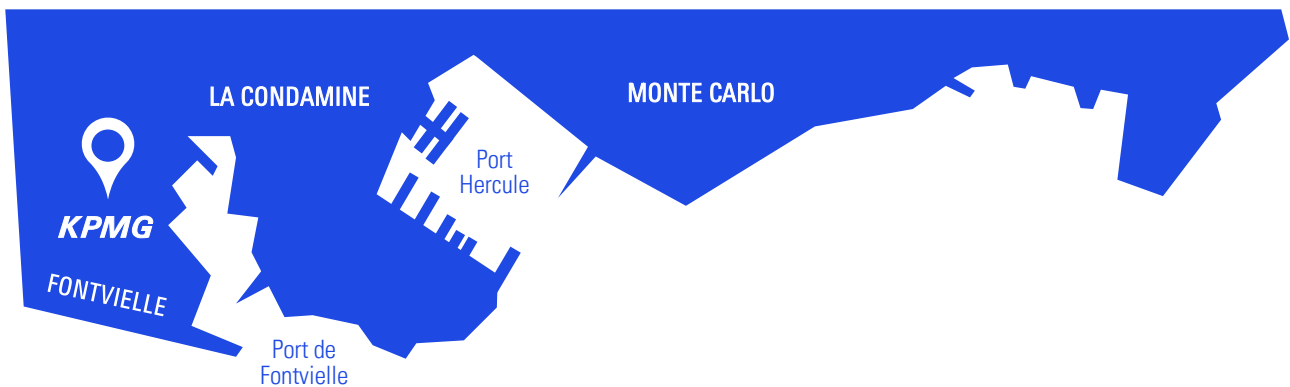
sdebussy@kpmg.mc

Bernard SQUECCO

Associé

bsquecco@kpmg.mc

 [2, rue de la Lùjernetta • "Athos Palace" • 98000, Monaco](#)



 mc-news@kpmg.mc

 www.KPMG.mc

 [@KPMG_Monaco](https://twitter.com/KPMG_Monaco)

 [+377 977 777 00](tel:+37797777700)

 [@kpmg-monaco](https://www.linkedin.com/company/kpmg-monaco)

 [@KPMGMonaco](https://www.facebook.com/KPMGMonaco)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.